

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-04**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit conformément à l'article 451 du *Code municipal du Québec* :

- Le conseil municipal a adopté le 17 décembre 2018 le **règlement numéro 2018-04 créant une réserve financière pour le paiement des vidanges et des dispositions des boues municipales provenant des étangs aérés**;
- Ce règlement a été adopté en vertu des pouvoirs conférés par le *Code municipal du Québec*;
- Le règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 10 janvier 2019;
- Le règlement a été déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance;
- Une copie est également disponible sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.municipalite.baiedessables.ca
- Le règlement numéro 2018-04 entre en vigueur conformément à la *Loi*.

Donné à Baie-des-Sables, ce 17 janvier 2019.

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier